

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE - COPLER

2024-DP-030

OBJET : Virement de crédits n°6 Budget Principal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-029 CC du 4 avril 2024 votant le budget,

Vu la délibération n° 2024-036-CC du 4 avril 2024 portant sur la fongibilité des crédits en M57,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre de la section d'investissement afin d'acheter du matériel supplémentaire pour l'Ecole de musique de la Communauté de Communes ;

Le Président de la CoPLER,

DECIDE

D'autoriser les transferts de crédits suivants :

Virement de crédit n°6

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21838-020 : Autre matériel informatique	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-99-020 : RENOUVELLEMENT INVESTISSEMENT	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		6 000,00 €		0,00 €

Conformément à l'article L.5217-10-06 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil communautaire qui suit cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

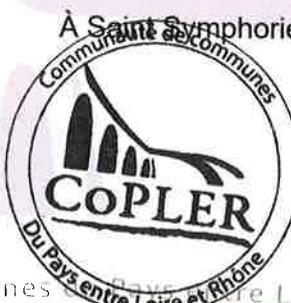
042-244200630-20241107-2024-DP-030-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024

Publication : 14/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



À Saint Symphorien de Lay, le 7 novembre 2024

Le President

Jean-Paul CAPITAN

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône

44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

